



L'ASSURANCE MALADIE PRÈS DE CHEZ VOUS

NOTRE AGENDA SANTÉ DE NOVEMBRE

La journée mondiale du diabète avec le Centre d'Examens de Santé et diabète01

Le Centre d'Examens de Santé de la CPAM de l'Ain et l'association diabète01 organisent un après-midi d'informations et de conseils ainsi qu'un test de dépistage gratuit.
> **Vous souhaitez participer ? Rendez-vous au Centre d'Examen de Santé, 12 bis rue Pavé d'Amour à Bourg-en-Bresse le mercredi 14 novembre de 13h30 à 16h30.**

UNE CELLULE DE LUTTE CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS

La CPAM de l'Ain a déployé une cellule de lutte contre le renoncement aux soins : **la PFIDASS** (Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé).

Ce dispositif impulse une nouvelle approche pour l'Assurance Maladie qui, au-delà de délivrer des droits ou des prestations, **va au-devant des personnes pour permettre leur accès aux soins.**

En effet, dans l'Ain, 23,9% des personnes interrogées (1169 répondants) disent avoir renoncés à des soins au cours de l'année, contre 25,6% au niveau national.

Concrètement, lorsqu'un risque de renoncement aux soins est détecté, que ce soit lors d'un passage à l'accueil de la CPAM ou dans une structure partenaire, **un signalement** est adressé à la cellule de lutte contre le renoncement aux soins. Celle-ci va dès lors se **rapprocher de l'assuré en difficulté et, avec son accord, lui proposer un accompagnement sur-mesure.**

Diverses solutions peuvent lui être proposées :

- **Ouverture** de ses droits aux prestations avec une explication approfondie de leurs usages,

- **Orientation** dans le système de soins, afin d'obtenir un rendez-vous médical ou d'effectuer un bilan de santé,
- Etc...

La CPAM de l'Ain s'engage à assurer un suivi jusqu'à la réalisation effective des soins.

LE MOIS SANS TABAC

Le Mois sans tabac est un défi collectif qui propose à tous les fumeurs d'arrêter pendant un mois, avec le soutien de leurs proches. De nombreux services sont disponibles sur le site sur simple inscription (gratuite) :

- **Les outils du site** : le Kit d'aide à l'arrêt et la valise du participant.
- Un **accompagnement** par mail pour mieux se préparer.
- Et surtout, mettre toutes les chances de son côté grâce aux **tabacologues du 3989***, à l'appli e-coaching et à la communauté Facebook.

*service gratuit + coût de l'appel, du lundi au samedi de 8h à 20h

LA GRIPPE : FAITES-VOUS VACCINER !

Depuis le 6 octobre dernier, les 12 millions de personnes pour lesquelles la grippe représente un risque de complications parfois graves peuvent bénéficier d'un vaccin pris en charge à 100%.

Nouveauté majeure cette année, les modalités de vaccination sont simplifiées pour les adultes qui se font vacciner pour la première fois. Les personnes majeures éligibles à la vaccination, qu'elles aient ou non été déjà vaccinées, **peuvent désormais retirer leur vaccin à la pharmacie. Il leur suffit de présenter leur bon de prise en charge et de se faire vacciner par le professionnel de leur choix** : infirmier, médecin, sage-femme ou pharmacien participant à l'expérimentation (**Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie**). **Plus de 6,5 millions de primo-vaccinant sont concernés par cette nouvelle mesure.**

En revanche, pour les personnes de moins de 18 ans, la prescription médicale reste indispensable.

Certaines personnes sont plus fragiles face à la grippe : les personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes d'une maladie chronique (diabète, problèmes cardiaques ou pathologies respiratoires), les personnes obèses et les femmes enceintes. **Chez ces personnes, la grippe peut en effet entraîner des complications graves ainsi que des hospitalisations.**

La vaccination contre la grippe permet de combattre le virus, mais aussi de diminuer significativement le risque de complications graves.

Vous souhaitez plus d'informations de la CPAM de l'Ain ?

> Vous pouvez nous suivre sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) et sur les réseaux sociaux :



CPAM de l'Ain



CPAM_01



CPAM de L'Ain



CPAM de l'Ain

Service communication

> 04 74 45 84 41 – 04 74 45 85 27

> CPAM de l'Ain

> 1 place de la Grenouillère - 01015 BOURG-EN-BRESSE CEDEX